

AVIS SUR LES SERVICES D'AMARRES (S-2)

EN VIGUEUR LE 5 JANVIER 2023

COLONNE I	COLONNE II
Art. Description	Taux (\$)
1. Services d'amarres des navires au quai Marcel-Dionne	
a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire	
i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00	1 818,11
ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés.....	2 243,62
b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures)	
i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00	570,87 \$ / heure
ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés.....	856,29 \$ / heure
2. Services d'amarres des navires de croisière au quai de Bagotville	
a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire d'une longueur	
i) de moins de 175 mètres.....	2 135,20
ii) de 175 mètres à 200 mètres	2 442,22
iii) de plus de 200 mètres	2 763,20
b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures).....	689,67 \$ / heure